—HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** HEAD – Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor en Arts visuels
Titre du module	**Semaine de tous les possibles 2**
Type de module	Module fondamental – Module obligatoire*
Code	SDTLP2
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module de niveau B4. Semestre de printemps.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Expérimenter des situations de travail transversales, transdisciplinaires et innovantes. Inventer de nouvelles logiques d'apprentissage et de partages d'expériences. Découvrir de nouvelles pratiques et développer des logiques de travail interdisciplinaires et collectives.
Contenu et formes d'enseignement	Choix parmi un programme spécifique de workshops, renouvelé à chaque semestre de printemps.
Modalités d'évaluation et validation	L'assiduité et la participation quotidienne au workshop sont fondamentales et entrent pour une part importante de l'évaluation. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des œuvres, photographies, impressions, maquettes, etc.) est un élément déterminant de l'évaluation. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il-elle-x est sollicité-e-x par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et répétition	Pas de remédiation possible. Si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être rattrapé dès que possible.
Enseignant-e-x-s	Différent-e-x-s enseignant-e-x-s et intervenant-e-x-s (voir programme spécifique)
Responsable-s du module	Charlotte Laubard
Descriptif validé le	29.09.2023
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.